



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**



Les Îles-de-la-Madeleine
Communauté maritime

Mémoire sur la problématique de l'érosion côtière

**APPEL À L'AIDE DE LA
COMMUNAUTÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

Présenté à

M. Éric Girard, ministre des Finances

Par

M. Joël Arseneau, député des Îles-de-la-Madeleine à l'Assemblée nationale

M. Jonathan Lapierre, président de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

Février 2020

Sommaire

- 3 Introduction
- 6 L'érosion des côtes : un défi de premier plan pour l'archipel des Îles-de-la-Madeleine
- 8 Des études, des rapports et des analyses
- 9 Après les études, de l'action
- 10 Conclusion : des demandes précises pour agir



Introduction

Le député des Îles-de-la-Madeleine à l'Assemblée nationale, M. Joël Arseneau, et le président de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, M. Jonathan Lapierre, déposent aujourd'hui un mémoire conjoint au gouvernement du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires menées par le ministre des Finances, M. Éric Girard.

Le mémoire poursuit l'objectif de sensibiliser les autorités gouvernementales à la situation particulière des Îles-de-la-Madeleine face aux enjeux de l'érosion côtière. Plusieurs rapports d'experts, au fil des ans, ont indiqué clairement que l'archipel des Îles-de-la-Madeleine est la région la plus vulnérable au Québec en regard des changements climatiques.

C'est un véritable cri du cœur que nous lançons aujourd'hui. Nous avons le sentiment que notre territoire est menacé comme jamais auparavant. Notre crainte est d'atteindre un point de non-retour si nous n'agissons pas dès maintenant. À l'heure actuelle, des routes et des infrastructures sont menacées. Nous perdons des portions de territoire chaque année. Nous devons agir en prévention et planifier les travaux de protection dans un horizon de dix ans.

Les tempêtes de novembre 2018 et de septembre 2019 ont accéléré le processus de détérioration du littoral, exigeant des investissements sans précédent du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour protéger la route 199, principale artère de route qui traverse les Îles d'un bout à l'autre.

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, de son côté, est aux prises avec des enjeux tout aussi importants pour ses infrastructures, mais sans disposer des moyens financiers de l'État québécois.

Les faits sont implacables : les interventions nécessaires pour protéger les infrastructures municipales dépassent largement les capacités financières et techniques d'une municipalité. Nous devons aussi ajouter des investissements pour protéger des infrastructures privées et publiques, qui sont aussi sous la responsabilité de la Municipalité, en vertu des protocoles que nous avons signés avec le MSP. Les protocoles signés concernent deux sites seulement, alors que la Municipalité et le



MSP savent très bien que de nombreux autres sites nécessiteront des interventions de protection dans les prochaines années.

Notre population est très inquiète face aux enjeux de l'érosion. Nous parlons aujourd'hui au nom de cette population qui demande des actions immédiates. Il est essentiel de saisir que ce ne sont pas uniquement les infrastructures municipales qui sont fragilisées, mais bien l'ensemble du territoire. Aux Îles, notre territoire est petit et exigu, et nous n'avons pas d'arrière-pays nous permettant de déplacer nos bâtiments et nos infrastructures. Toute perte de territoire insécurise nos citoyens qui constatent chaque année des reculs de la côte et qui réclament une volonté politique forte pour agir rapidement.



Il devient évident que les responsabilités qui incombent à la Communauté maritime dépassent largement le rôle habituel d'une organisation municipale. Le défi est hors norme et nécessite une entente de collaboration entre le gouvernement et les Îles-de-la-Madeleine.

Dans le cadre des consultations prébudgétaires et dans un contexte où le gouvernement du Québec souhaite mettre à jour son plan de lutte contre les changements climatiques, nous souhaitons recevoir une attention particulière afin d'affronter ce défi important pour notre communauté. D'une part, il est certain que les programmes réguliers ne peuvent pas répondre à la situation exceptionnelle que nous vivons. Il faut une intervention sur mesure. D'autre part, la contribution financière exigée à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour chaque projet dépasse la capacité financière d'une municipalité de 12 500 habitants. Nous l'avons dépassée pour les deux premiers projets qui ont fait l'objet d'un protocole avec le gouvernement, mais nous ne pourrons pas le faire pour les autres interventions.

Ce mémoire vise d'abord à vous décrire la situation que nous vivons à l'heure actuelle face à l'érosion côtière. Les changements climatiques se vivent au quotidien pour notre communauté insulaire, et il est temps de recevoir toute l'attention du gouvernement pour affronter ce défi. Ensuite, nous allons vous parler d'études, d'avis d'experts, et nous illustrerons notre propos par des exemples concrets. Enfin, nous préciserons notre demande

à la fin du document. Essentiellement, nous estimons qu'il importe de doter le milieu des ressources humaines (ingénieurs, techniciens en génie civil) qui seront employées par la Communauté maritime (volet MRC de notre municipalité) afin de fournir à l'organisation municipale l'expertise nécessaire à la préparation des projets et à la planification des interventions requises. Ensuite, nous proposons de conclure une entente décennale pour favoriser l'adaptation de notre communauté aux changements climatiques.



L'érosion des côtes : un défi de premier plan pour l'archipel des Îles-de-la-Madeleine

Ici plus qu'ailleurs se font sentir les conséquences immédiates des changements climatiques, principalement celles liées à l'augmentation du niveau des océans, à l'augmentation de la fréquence et de la force des tempêtes et à la disparition graduelle du couvert de glace. L'archipel des Îles-de-la-Madeleine est indiscutablement et malheureusement aux premières loges de ces changements. Il subit directement les assauts de dame nature. Difficile d'en être autrement pour l'archipel lorsque l'on considère sa position géographique, ses écosystèmes fragiles et ses caractéristiques géologiques extrêmement vulnérables aux intempéries et à la dérive générale du climat. Dans ce contexte, au début du nouveau millénaire, on pouvait déjà prévoir qu'en 2050, les cordons dunaires, sur lesquels passe la route nationale, auraient reculé de 80 mètres et que les îlots rocheux, accueillant les zones habitées, auraient perdu en moyenne 38 mètres de territoire. Ce sont là des prévisions ahurissantes alors que tous les paramètres actualisés nous laissent entrevoir qu'elles seront probablement dépassées.



Dans les faits, tout semble aller plus vite que prévu et selon toute vraisemblance, nous nous dirigeons vers les scénarios les plus pessimistes que peuvent établir les experts. En effet, sur la base d'une surveillance continue de données obtenues de la Chaire de recherche en géoscience côtière de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), nous savons que les noyaux rocheux ont reculé en moyenne de 50 cm annuellement entre 2004 et 2016, alors qu'on enregistrait une perte moyenne de 60 cm entre 2016 et 2017. Qui plus est, lorsque tous les éléments seront pris en compte pour le recul des côtes qu'auront causé les mégas tempêtes de novembre 2018 et l'ouragan Dorian de septembre 2019, il y a fort à parier que les données illustreront une dégradation tout aussi significative qu'inquiétante.

Par ailleurs, pendant que la communauté scientifique et les climatosceptiques se disputent sur les réelles causes du dérèglement climatique et que les dirigeants ont peine à s'entendre sur les moyens à prendre pour stopper le réchauffement planétaire, la petite communauté des Îles-de-la-Madeleine, avec ses 12 500 habitants, s'est engagée dans une bataille dans laquelle les forces en présence sont de toute évidence inégales. D'un côté des vents forts et constants, des vagues puissantes accompagnées de surcotes de marées de plus en plus fréquentes, des changements brusques de température qui fragilisent toujours plus nos noyaux rocheux, d'un autre côté une organisation municipale qui souhaite passer à l'action face aux événements, mais qui n'a ni les ressources financières ni les ressources humaines pour mener un tel combat.



Des études, des rapports et des analyses

Bien avant que les conséquences des changements climatiques soient le sujet de l'heure et une préoccupation planétaire, les Madelinots anticipaient déjà par de simples observations quotidiennes les conséquences directes sur leur territoire. Des observations qui se sont rapidement confirmées par des études scientifiques, dont celle réalisée en 2008 par l'UQAR, intitulée *Sensibilité des côtes et vulnérabilité des communautés du golfe du Saint-Laurent aux impacts des changements climatiques*. Cette étude établit clairement que l'archipel est la région la plus vulnérable aux changements climatiques et présente la plus grande diversité d'enjeux liés à l'érosion côtière selon les scénarios les plus probables. L'étude prévoit que de 2008 à 2050, des infrastructures (voies de communication et unités d'évaluation foncière) pour une valeur de 30 M\$ seraient potentiellement menacées.

En réaction, dès 2010, la Communauté maritime, en collaboration avec plusieurs partenaires, dont le MSP et son service d'atténuation des risques, se dote d'un Plan directeur d'intervention. Ce Plan permet de diviser le territoire en vingt-trois zones distinguées selon leurs caractéristiques physiques, les enjeux qu'elles comportent et les différents scénarios d'adaptation possibles. L'année suivante, la firme Roche-Ropars-Lassalle dépose le rapport *Analyse des solutions en érosion côtière dans la baie de Plaisance*, un secteur ayant plusieurs sites à risques. En 2014, l'UQAR publie un nouveau rapport intitulé *L'exposition des bâtiments et des routes à l'érosion côtière*, qui est suivi en 2016 d'une *Analyse coûts-avantages des options d'adaptation en zone côtière aux Îles-de-la-Madeleine*, réalisée par le consortium Ouranos. Un document fort intéressant qui pour la première fois démontre pour la majorité des sites prioritaires que la non-intervention coûtera plus cher à la collectivité que les travaux de protections requis.

Faits saillants des études	
➤	Le territoire s'enfonce de 3 mm à 4 mm par année.
➤	Un recul des berges de 50 cm par an de 2004 à 2016, qui a augmenté à 60 mm entre 2016 et 2017.
➤	Le coût de la non-intervention chiffré à 37 M\$ (Ouranos 2016) seulement pour trois secteurs (centre-ville de Cap-aux-Meules, Grande-Entrée et La Grave à L'Île-du-Havre-Aubert).

Après les études, de l'action

Après une décennie d'études, de rapports et d'analyses, et devant l'urgence d'intervenir, la communauté des Îles-de-la-Madeleine est prête à passer à l'action. Pendant toutes ces années, faute d'aide financière gouvernementale, l'organisation municipale a dû bien malgré elle se limiter à des urgences de lendemain de tempêtes. Outre des réparations mineures d'infrastructures, soulignons des travaux plus imposants comme le nettoyage de l'ancien dépotoir de L'Île-d'Entrée, que la force des vagues emportait vers la mer (175 000 \$), ainsi que la protection des bassins de traitement des eaux usées du village de Cap-aux-Meules, qui étaient à quelques mètres d'être déversés dans la baie de Plaisance (200 000 \$).

En 2016, la Communauté maritime met sur pied sa commission permanente sur l'érosion des berges. Cette nouvelle table de discussion a comme mandat d'étudier et de soumettre des recommandations aux élus sur toutes questions



concernant les différentes problématiques découlant de l'érosion des berges. Ainsi, forts du travail d'analyse réalisé auparavant, et accompagnés de la Chaire de recherche de l'UQAR, les membres de la commission issus des organismes du milieu, partageant des préoccupations communes, ont fait consensus sur une priorisation des sites nécessitant des interventions à court, à moyen et à long termes. À partir des données contenues dans un rapport de l'UQAR de 2014 — *L'exposition des bâtiments et des routes à l'érosion côtière* —, la commission a donc pu déterminer que sept segments sur vingt-trois étaient de haute importance et nécessitaient des actions urgentes. Cet exercice de priorisation a pris tout son sens quand quelques mois plus tard, le gouvernement du Québec a bonifié son cadre pour la prévention de sinistres (CPS), adopté en juin 2013 par le Conseil des ministres, en y ajoutant la somme de 45 M\$, répartie sur cinq ans (2017-2022). Ce nouveau programme avait comme objectif de soutenir les municipalités côtières, notamment pour la mise en place de mesures d'atténuation des risques d'érosion et de submersion côtières.

Conclusion : des demandes précises pour agir

Il est clair, à partir de maintenant, que de ne rien faire n'est pas une option. Nous avons mentionné que le cadre d'intervention à partir des programmes du MSP ne convient plus, en raison des mises de fonds trop importantes demandées à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, ce qui dépasse largement la capacité financière des contribuables madelinots.

Nous réclamons aujourd'hui un fonds de 80 M\$ dans le cadre d'une intervention sur mesure sur dix ans pour l'archipel des Îles-de-la-Madeleine. Ce fonds servira à doter notre communauté des ressources humaines adéquates pour réaliser des projets de protection contre l'érosion. La signature des deux premiers protocoles est un signe que nous allons dans la bonne direction, mais il faudra faire beaucoup plus dans les prochaines années. Le gouvernement du Québec doit poser un geste fort dès maintenant pour rassurer nos concitoyens. Ce fonds de 80 M\$ pourra servir à financer les mesures qui suivent.

- Il est impératif de doter la Communauté maritime de ressources spécialisées en érosion côtière, comme des ingénieurs, des techniciens en génie civil et des agents de liaison. Le travail accompli jusqu'à maintenant, dans le contexte de la signature des deux premiers protocoles, nous a démontré clairement que l'ajout d'effectifs devient une nécessité pour relever le défi de l'adaptation aux changements climatiques. L'organisation municipale doit être en mesure de livrer, dans les temps prescrits, les nombreux ouvrages de protection qui seront nécessaires dans la prochaine décennie. Pour y arriver, l'embauche de ressources spécialisées devient incontournable.

- Les critères des programmes actuels limitent les interventions que nous pouvons faire dans le domaine de l'érosion. Plusieurs secteurs stratégiques sur le territoire sont sous la responsabilité d'organismes qui n'ont pas accès aux programmes gouvernementaux. Il faut accorder à la Communauté maritime un cadre réglementaire plus souple qui lui permettra d'intervenir sur son territoire, de



choisir ses propres priorités. L'organisation municipale, avec sa commission permanente sur l'érosion, est la mieux placée pour faire les bons choix, pour établir le cadre d'intervention, pour sélectionner les projets et pour établir un large consensus dans sa communauté sur les projets à prioriser. Les normes des

programmes du MSP ne sont pas adaptées à une situation hors norme comme celle touchant le territoire des Îles-de-la-Madeleine.

- Enfin, ce programme spécial pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine visera en priorité à préparer et à réaliser des travaux de protection contre l'érosion. La commission permanente sur l'érosion a identifié six sites prioritaires où des interventions deviennent urgentes. Les deux premiers protocoles sont issus de ce travail de priorisation. Nous savons que des interventions seront nécessaires pour protéger, entre autres, la route du Gros-Cap à L'Étang-du-Nord, les routes de L'Île-d'Entrée et le secteur de l'ancien dépotoir de Fatima. L'enveloppe de 80 M\$ est basée sur une projection de l'ensemble des sites à protéger, à partir des coûts des deux premiers protocoles signés avec le MSP, pour des sommes de 5,4 M\$ et de 8 M\$ pour des interventions de 500 mètres (La Grave à L'Île-du-Havre-Aubert) et de 600 mètres (Cap-aux-Meules). Cela témoigne de l'ampleur des chantiers qui attendent notre archipel dans la lutte contre l'érosion.



C'est une intervention importante que nous réclamons aujourd'hui, et nous en sommes pleinement conscients. Elle découle d'une analyse de la situation que nous jugeons exceptionnelle et qui commande une intervention exceptionnelle. Notre objectif est de sortir de la situation actuelle pour cesser d'être constamment en réaction et placer notre communauté dans un mode de planification et de prévention.

Nous comptons, Monsieur le Ministre, sur votre sensibilité pour trouver une réponse adéquate à ce défi majeur qui préoccupe nos concitoyens et qui exigera un courage politique sans précédent.



